

CHOLETTE, Gaston, *L'Office de la langue française de 1961 à 1974*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et l'Office de la langue française, 1993. 477 p.

Gilles Rhéaume

Volume 48, numéro 2, automne 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305329ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305329ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rhéaume, G. (1994). Compte rendu de [CHOLETTE, Gaston, *L'Office de la langue française de 1961 à 1974*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et l'Office de la langue française, 1993. 477 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 48(2), 247–249. <https://doi.org/10.7202/305329ar>

CHOLETTE, Gaston, *L'Office de la langue française de 1961 à 1974*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et l'Office de la langue française, 1993. 477 p.

L'histoire systématique du droit linguistique au Québec reste à faire. Heureusement, de fort nombreuses études et recherches ont déjà été publiées

sur ce sujet, notamment mais principalement grâce aux travaux parrainés par les organismes publics créés par les lois linguistiques ainsi que par ceux réalisés par certains universitaires. Elles constituent autant de précieux jalons qui permettront éventuellement l'élaboration d'un regard critique et global sur l'évolution et l'articulation de planifications ou de politiques linguistiques qui font de notre pays un des fers de lance dans ce domaine. Et ce, malgré le fait qu'aucune formation supérieure et complète en sociolinguistique appliquée ne soit encore disponible au Québec, alors que nous possédons une vaste et solide expertise aisément «exportable» en la matière. L'ouvrage de Gaston Cholette s'avère donc, dans ces circonstances, d'une remarquable pertinence. En effet, son livre rend accessibles les principaux événements qui ont marqué la naissance et le cheminement de l'Office de la langue française depuis 1961 jusqu'à la fin de 1974. Cette étude est d'autant plus percutante qu'elle est l'œuvre d'un des artisans de ces politiques de refrancisation qui ont marqué le dernier quart de siècle. En plus de l'histoire, ce sont la philosophie du droit, la sociologie des institutions publiques, la science politique et la sociolinguistique appliquée qui peuvent grandement bénéficier de ce «regard» et de ce «témoignage». L'innombrable documentation sur laquelle l'auteur appuie sa démarche font de l'ouvrage une source quasi inépuisable de renseignements ponctuels concernant l'action d'une des principales institutions générées par notre droit linguistique.

L'auteur a divisé son ouvrage en quatre chapitres dont trois sont consacrés à l'historique de l'Office en tant que tel tandis qu'un quatrième est voué aux projets de loi 85 et 63 présentés au Parlement en 1969 alors que l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand occupe la majorité des sièges. Il est intéressant et significatif de pouvoir cerner les balbutiements de l'Office dans un contexte où l'action des universitaires, notamment des linguistes, a permis la réalisation d'enquêtes et de recherches ainsi que la confection de nombreux et précieux travaux de terminologie dont la diffusion a tellement favorisé et facilité l'implantation et l'utilisation du français au travail. Il faut également souligner que ce livre, en mettant en évidence les efforts de l'Office afin de faire du français la langue de travail, fait ressortir clairement la patience et le doigté de ces «fonctionnaires de la langue» qui ont dû multiplier les rencontres avec les chefs d'entreprise, élaborer des grilles d'analyse de la situation linguistique en milieu de travail ainsi que des plans de redressement et cela, tout en devant tenir compte des exigences de la classe politique. Voilà ce que révèlent ces pages! Au-delà du détail de ces démarches, ce que contient cet ouvrage, c'est aussi la pensée de l'État québécois en matière d'action linguistique et les difficultés inhérentes à la construction d'une équipe de commis de l'État qui a dû se spécialiser en politiques linguistiques. Une telle relation peut servir les recherches de celles et ceux qui, un peu partout, réfléchissent sur l'attitude des gouvernements devant la problématique linguistique.

Il est possible dans ces pages de suivre presque au jour le jour l'évolution de l'Office, notamment, mais pas uniquement, dans le domaine toujours névralgique de la langue du travail. L'auteur évoque, avec une fidélité remarquable envers ses nombreuses sources, les mandats reçus des différents

gouvernements, la constitution des équipes d'intervention, la complexité des situations rencontrées sur le terrain et les tentatives de corriger les injustices causées à la langue de la majorité qui n'était pas encore reconnue comme ayant le statut de «langue officielle» encore moins de «seule langue officielle».

Tout au long de ces cinq cents pages audacieuses au plan épistémologique, alors qu'y foisonnent harmonieusement tout en s'entrecroisant tant les données quantitatives que qualitatives, on peut ressentir l'intérêt raisonné et constant de l'auteur envers son sujet et aussi la nécessaire distance qu'exigent la préparation et la rédaction d'un tel ouvrage. Comment ne pas souligner, au plan strictement méthodologique, les quelques deux cents notes de fin de chapitre, les cinquante pages d'annexes et les presque trois cents sous-titres qui permettent au lecteur d'avoir rapidement une vue d'ensemble de l'ouvrage ou d'un chapitre et aussi, bien sûr, de repérer en quelques instants l'endroit précis, à quelques pages près, où chercher une référence ou un renseignement sur un sujet particulier.

Il ne reste qu'à souhaiter que Gaston Cholette continue ses travaux. C'est avec impatience que nous attendons le fruit de ses réflexions et la relation de son expérience à la Commission de protection de la langue française. Il serait intéressant et enrichissant de mieux connaître le vécu au quotidien de ces organismes publics voués à «la défense et à l'illustration» de notre langue commune dont la précarité institutionnelle n'appartient pas, hélas! qu'au passé.

L'Action nationale
Montréal

GILLES RHÉAUME